

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT
du 8 avril 2015

Début de séance du conseil municipal à 20h00

- Secrétaire de séance : Yvon Primault
- Absents : 4
- Pouvoir :
Stéphane Cahorel donne pouvoir à James Vergnaud
Virginie Labbaci donne pouvoir à Alexandre Bonnin
Sandrine Simonnot donne pouvoir à Laurent Dugué
Karine Fleurant donne pouvoir à Bertrand Rullier.

Par application de la législation en vigueur

- Vu la notification de la préfecture de la Charente confirmant la décision rendue par le Conseil d'État le 15 janvier 2015 confirmant le jugement du tribunal administratif du 19 juin 2014 annulant l'élection de Monsieur Dominique de LORGERIL en qualité de conseiller municipal de la commune de Garat, Monsieur Bruno SAILLIO est nommé conseiller municipal conformément aux prescriptions de l'article L270 du code électoral en tenant compte des résultats des élections municipales du 23 mars 2014.

Le conseil municipal par 19 voix pour :

- Maintient la constitution des commissions communales.
- Désigne les membres des commissions communales modifiées comme suit :
 - CCAS : entrée de Laetitia Drinkwater en remplacement de Dominique de Lorgeril
 - Commission Communication : entrée de Bruno Saillio.
 - Commission Bâtiments : entrée d'Alexandre Bonnin en remplacement de Dominique de Lorgeril.
 - Commission PLU : entrée de Bruno Saillio en remplacement de Dominique de Lorgeril.
- Désigne les représentants du conseil municipal auprès des structures intercommunales comme suit :
 - SIAH du bassin de l'Anguienne : Bruno Saillio en remplacement de Dominique de Lorgeril.
 - SIVU de la fourrière : Karine Fleurant en remplacement de Christelle Dulau.
 - Groupement Intercommunal du Grd Angouleme contre les ennemis des cultures : James Vergnaud en remplacement de Dominique de Lorgeril.
 - Correspondant Défense : Bruno Saillio en remplacement de Dominique de Lorgeril.
 - Correspondant canicule et grand froid : Bertrand Rullier en remplacement de Christelle Dulau.
- Désigne les représentants délégués auprès des associations comme suit :
 - Section Restaurant et Garderie scolaires : Sandrine Simonnot en remplacement de Christelle Dulau.
 - Section Doigts de Fée : Lydie Bosquet en remplacement de Christelle Dulau.
 - Amicale des Anciens Combattants : Bruno Saillio en remplacement de Dominique de Lorgeril.
 - Amicale des Chasseurs Dirac-Garat : Jean-Marie Drouaud en remplacement de Dominique de Lorgeril.

Fin de séance du conseil municipal à 20h15.

Vu pour être affiché dans la huitaine conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 de Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
signé : Jean-Marc CHOISY

Le secrétaire de séance,
Signé : Yvon Primault



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT
du 08 avril 2015.**

Début de séance du conseil municipal à 20h20

- Secrétaire de séance : Yvon Primault
- Absents : 4
- Pouvoir : Stéphane Cahorel donne pouvoir à James Vergnaud
Virginie Labbaci donne pouvoir à Alexandre Bonnin
Sandrine Simonnot donne pouvoir à Laurent Dugué
Karine Fleurant donne pouvoir à Bertrand Rullier.
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Le conseil municipal par 18 voix pour :

- Approuve le compte administratif de l'exercice comptable 2014.
tel que présenté en séance par Monsieur le Maire et après en avoir débattu en l'absence du Maire conformément à l'article L2121-14 du CGCT sous la présidence d'Alexandre Bonnin élu président de séance.

Le conseil municipal par 19 voix pour :

- Approuve le compte de gestion après avoir entendu en séance l'exposé de Monsieur François PEZE Inspecteur des finances publiques de Ruelle s/Touvre DDFIP Charente.
- Adopte le budget primitif 2015 tel que présenté en séance par Monsieur le Maire
Par ce même vote le conseil municipal :
 - Maintient à l'identique les taux des impôts locaux sur la commune de Garat. (Inchangés en 2014 et 2015)
 - Décide d'inscrire au budget primitif l'admission en non valeur d'une créance de 500€.
 - Adopte le versement global de 12 985 € de subvention à destination des associations.
 - Adopte le versement de 59 615 € de subvention à l'association Amicale Laïque, agissant en délégation de service public dans ses missions de garderie et restauration scolaires.
 - Adopte le versement de 4 500 € de subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Social).
 - Adopte le versement de 12 260 € de subvention à la caisse des écoles.

Autorise Monsieur le Maire à :

- effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution du présent budget primitif.
- engager les démarches permettant l'obtention de subventions auprès d'instances appropriées.
- engager les processus nécessaires à la passation des marchés publics liés au présent budget.
- Approuve les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique, décide de prendre en charge la moitié des coûts des interventions et autorise Monsieur le Maire à conventionner avec le département de la Charente pour un durée de 3 ans.
- Approuve la modification des statuts du SIVU Fourrière (extension à la commune de Laprade).

Informations et points divers :

- Le 11 avril 2015 : Soirée théâtre organisée par le comité de jumelage.
- Le 18 avril 2015 : Chasse aux œufs organisée par les parents d'élèves.
- Le 25 avril 2015 : Après midi découverte avec Garat Ener'gym.
- Le 1^{er} mai 2015 : Cérémonie de Jumelage Walscheid – Garat
- Le 1^{er} mai 2015: repas du brin d'aillet organisé par la JS Garat Sers Vouzan.
- Le 8 mai 2015 : Cérémonie du 8 mai 1945.

Fin de séance du conseil municipal à 22h30

Vu pour être affiché dans la huitaine conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 de Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,
Signé : Yvon Primault

